

<http://lyon-ouest.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article124>



Si tu rates le BAC ?

- Lycéen.ne.s - Après le BAC -

Date de mise en ligne : mardi 11 avril 2017

Copyright © CIO Lyon Ouest - Tous droits réservés

QUE SE PASSE-T-IL SI TU RATES TON BAC ?

Tu n'as pas ton BAC cette année ?

Rassure-toi, ce n'est qu'un incident de parcours !
N'abandonne pas et reprépare-le l'année prochaine !

Retrouve toutes les informations nécessaires sur le site du ministère :

Plus d'infos :

[« quandjepasselebac.education.fr/jemaccroche »](http://quandjepasselebac.education.fr/jemaccroche)

Les étapes clés :

Clique sur l'image à gauche pour afficher les étapes clés :

Juillet : tu es réinscrit dans ton lycée automatiquement et tu peux garder tes notes

Septembre : RDV avec ton proviseur

Octobre : rencontre avec ton professeur principal

.
.

QUOI FAIRE SANS LE BAC ?

- **Se présenter de nouveau.** Plus de 75 % des candidats qui repassent le bac général l'obtiennent.
- **Continuer ses études.** Quelques formations supérieures sont ouvertes aux non-bacheliers. Certaines exigent cependant le « niveau bac » (c'est-à-dire une moyenne supérieure ou égale à 8/20 pour l'ensemble des épreuves).

Si tu rates le BAC ?

- **Étudier tout en travaillant avec l'alternance.** Grâce à l'alternance, il est possible d'étudier tout en travaillant. Un bon compromis pour ceux qui souhaitent apprendre auprès des professionnels. Cette formule favorise l'accès à l'emploi une fois diplômé. Plusieurs formations sont proposées sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- **Travailler dans la fonction publique.** Sans le bac, il est possible de travailler dans la fonction publique sous différents statuts.
- **Reprendre des études plus tard.** Il existe des solutions vous permettant de reprendre des études supérieures, passer des concours d'entrée en écoles ou encore valider vos acquis professionnels.

Fiche de l'ONISEP : [« Quoi faire sans le BAC »](#)

Plus d'infos sur le [site de l'ONSEP](#)